



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

écoles

Question écrite n° 96747

Texte de la question

Mme Dominique Nachury attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des écoles communales de petite taille. Depuis plusieurs années, les conventions engageant les communes à se regrouper, signées sous l'égide des directeurs académiques de l'éducation nationale, tendent à se multiplier. Or ces écoles, souvent très isolées et situées en milieu rural et montagnard se révèlent être indispensables. Leur maintien permet notamment de préserver une vie sociale forte au sein des villages. Aussi participent-elles à l'harmonie de l'aménagement territorial français et évitent aux enfants de parcourir de nombreux kilomètres dans des milieux parfois reculés pour s'instruire. En outre, d'un point de vue pédagogique, l'existence de ces petits établissements présente moult intérêts. Il ressort notamment du rapport de Mme Françoise Oeuvarard pour la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'éducation nationale que « le niveau de connaissance des élèves de petits établissements est identique - voire supérieur - à celui de l'ensemble des élèves de CE2 et de 6e », que « les élèves des petites écoles rurales sont plutôt moins en retard que ceux des écoles urbaines ». Le rapport Ferrier de l'Inspection générale de l'éducation nationale et corroboré par le rapport Leroy-Audoin de l'Institut de recherche sur l'économie de l'éducation met lui en lumière le fait que « les élèves scolarisés en classe unique ont des risques significativement plus faibles de redoubler : sur l'ensemble de la scolarité élémentaire, la probabilité de redoublement est de 33,7 % ; elle n'est que de 19 % dans la population des élèves ayant fait leur scolarité essentiellement dans une classe unique ». Enfin, d'un point de vue financier, le rapport Mingat de l'Institut de recherche sur l'économie de l'éducation a pu démontrer que le maintien de ces petites structures ne revenait pas plus cher aux collectivités que les regroupements de structures engagés. Elle lui demande ainsi de préciser la position de son ministère quant à l'avenir des écoles communales de petite taille.

Données clés

Auteur : [Mme Dominique Nachury](#)

Circonscription : Rhône (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96747

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juin 2016](#), page 5684

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)